

# Règlement du Jury

## 1 Mission du Jury

Institué par l'Union Pétrolière, le Prix Evenir est en général attribué par le Jury une fois par an.

Les membres du Jury ont le droit de soumettre des propositions.

## 2 Membres du Jury

Le Jury est composé actuellement des personnes suivantes:

Présidente du Jury:

- Paola Ghillani, présidente et fondatrice de Paola Ghillani & Friends SA

Membres du Jury:

- Prof. Thomas Dyllick, directeur de l'Institut d'économie et d'écologie de l'Université de St-Gall
- Gabriela Manser, directrice des sources minérales de Gontenbad SA
- Christa Markwalder Bär, conseillère nationale
- Medard Meier, publiciste et conseiller en communication
- Prof. René Schwarzenbach, professeur de chimie environnementale au Département des sciences naturelles de l'environnement de l'EPF Zurich
- Walter Thurnherr, secrétaire général du Département fédéral de l'économie publique

Le Jury se constitue lui-même.

Ses membres doivent être élus à l'unanimité.

## 3 Constitution

Le Jury se constitue lui-même. Il procède à l'élection de la présidente / du président et de la vice-présidente / du vice-président.

## 4 Composition

Le Jury se compose de cinq membres au moins.

Le Jury est constitué de personnalités des milieux les plus divers, notamment du monde de la science, de l'économie, du domaine du social, de l'environnement, de la politique et de la culture.

En sa qualité de promoteur et de donateur du prix, l'Union Pétrolière est représentée dans le Jury par une personne sans droit de vote.

Les autres participants au Jury sans droit de vote sont le directeur du secrétariat du Prix Evenir et le collaborateur scientifique.

## 5 Durée des mandats au sein du Jury

La durée des mandats est illimitée.

La démission d'un membre du Jury est possible à tout moment à condition d'être communiquée avec un préavis d'au moins quatre mois.

## 6 Décision

La participation de la majorité des membres du Jury est nécessaire pour les prises de décisions.

Les décisions sont prises à la majorité absolue des voix de tous les membres participant au vote. En cas de décision prise par correspondance, seuls comptent les votes transmis dans le délai fixé.

Le jugement des membres est indépendant. S'il y a un risque de partialité, les membres du Jury s'abstiennent de voter.

S'il y a égalité des voix, le vote de la présidence du Jury est prépondérant. En cas de son absence, les réunions sont renvoyées à une autre date.

## 7 Honoraires

La collaboration au Jury est bénévole.

Les membres du Jury reçoivent un défraiement, dont le montant est fixé par le Jury.

## 8 Soutien apporté au Jury

L'Union Pétrolière assure le suivi scientifique et la communication.

En coopération avec le secrétariat du Prix Evenir, le collaborateur scientifique prépare les dossiers nécessaires à la procédure de nomination.

Les dossiers sont transmis aux membres du Jury un mois avant sa réunion afin de leur permettre un examen approfondi des candidatures.

Les dossiers sont présentés au Jury qui choisit la lauréate ou le lauréat du prix.

## 9 Fondements

Le règlement du Jury se fonde sur le règlement du prix et sur les prescriptions de nomination.

## 10 Dispositions finales

Les membres du Jury décident de la modification du règlement du Jury sur proposition propre ou sur proposition du secrétariat du Prix Evenir.

Aucun recours par voie de droit ne pourra être introduit.